



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2024

Conseil municipal du 8 novembre 2023

Le présent rapport vise à fournir les principales informations préalables au vote du budget primitif de l'exercice 2024, sur le plan macro-économique et ensuite d'un point de vue rétrospectif et prospectif concernant les finances communales. Les orientations budgétaires seront détaillées dans une troisième partie.

Le budget primitif de l'exercice 2024 va être construit sous l'impulsion des choix et du travail des Commissions des finances du 16 octobre 2023, du 24 octobre 2023, de la Commission des finances et des travaux du 14 novembre 2023 et du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme du 7 novembre 2023. Il est joint au présent rapport la prospective budgétaire.

I CONTEXTE GENERAL

L'environnement économique mondial s'avère complexe, marqué à la fois par la hausse des taux d'intérêt visant à juguler l'inflation et par les incertitudes géopolitiques majeures issues des conflits actuels en Ukraine et au Moyen Orient. Il affecte l'ensemble des pays européens.

Le Projet de Loi de Finances 2024 est bâti sous des hypothèse de croissance de 1% en 2023 et de 1,4% en 2024. L'inflation atteint 4,9% en 2023, tout en restant néanmoins sur l'un des niveaux les plus bas en Europe. Un reflux notable de l'inflation est attendu pour 2024 qui devrait être ramenée à 2,6%.

Pour l'exercice 2023, le déficit public est attendu à 4,9 % du Produit Intérieur Brut. En 2024, il devrait être ramené à 4,4 %, avec comme objectif de repasser sous les 3 % en 2027, malgré les réticences exprimées par le Fonds Monétaire International qui juge cette prévision optimiste.

Le ratio de dette rapporté au PIB serait en décline à partir de 2025. Il se stabiliserait, en 2024, à 109,7 %,

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises, une baisse significative des impôts de production a été initiée depuis 2021, conduisant à leur réduction de près de 14 Md€. Dès 2021, les impôts fonciers des établissements industriels ont été divisés par deux et le taux d'imposition à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises des entreprises (CVAE) a fait l'objet d'une première baisse. Ensuite, en 2023, la suppression progressive de la CVAE a été engagée, avec une nouvelle division par deux de son taux.

Dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, il est prévu d'échelonner sur quatre années la suppression de la CVAE restante.

Le taux d'imposition maximal à la CVAE est ainsi abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, et la CVAE sera totalement supprimée en 2027.

II ELEMENTS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS

II.1 Eléments rétrospectifs

L'analyse rétrospective sur les 5 derniers exercices écoulés est détaillée comme suit :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Ressources fiscales propres	14 134 412 €	14 664 247 €	14 603 610 €	14 382 268 €	16 033 941 €
Ressources d'exploitation	2 386 538 €	2 342 337 €	2 575 508 €	1 895 020 €	3 514 819 €
Produits flexibles (sous-total)	16 520 950 €	17 006 584 €	17 179 118 €	16 277 287 €	19 548 759 €
Ressources institutionnelles	2 228 737 €	2 038 634 €	2 135 181 €	2 310 010 €	2 592 992 €
Fiscalité reversée	-553 553 €	-548 231 €	-553 293 €	-698 544 €	-549 020 €
Produits rigides (sous-total)	1 675 184 €	1 490 403 €	1 581 888 €	1 611 466 €	2 043 972 €
Production immobilisée	37 158 €	38 971 €	39 665 €	38 500 €	38 217 €
Produits de gestion (total)	18 233 292 €	18 535 957 €	18 800 672 €	17 927 253 €	21 630 949 €
Charges à caractère général	4 571 529 €	4 652 467 €	4 816 608 €	4 705 190 €	5 767 199 €
Charges nettes de personnel	5 542 817 €	5 373 729 €	5 461 558 €	5 742 080 €	5 938 967 €
Autres charges de gestion courante	3 054 299 €	3 020 124 €	2 702 904 €	3 005 861 €	2 973 177 €
Charges de gestion (total)	13 168 645 €	13 046 320 €	12 981 070 €	13 453 131 €	14 679 344 €
Excédent brut de fonctionnement	5 064 647 €	5 489 637 €	5 819 602 €	4 474 121 €	6 951 605 €
Solde résultat financier	-902 120 €	-841 917 €	-792 168 €	-746 488 €	-717 876 €
Solde résultat exceptionnel	653 002 €	117 199 €	1 619 197 €	1 910 €	-462 359 €
CAF brute	4 815 529 €	4 764 919 €	6 646 631 €	3 729 543 €	5 771 370 €
Annuité en capital de la dette	1 793 034 €	1 837 053 €	1 194 486 €	1 228 213 €	1 257 323 €
CAF nette	3 022 496 €	2 927 866 €	5 452 145 €	2 501 330 €	4 514 047 €

Dette au 31/12	24 075 767 €	22 238 715 €	21 044 229 €	19 816 016 €	18 558 692 €
Capacité de désendettement/CAF brute	5,0	4,7	3,2	5,3	3,2
Encours de la dette / Recettes réelles	120%	113%	96%	104%	82,09%

La capacité de désendettement, calculée en nombre d'années, permet de déterminer le niveau d'endettement de la Commune. Il est rappelé que le seuil d'alerte de ce ratio se situe entre 10 et 12 ans avec un seuil critique à 15 ans. La valeur pour l'exercice 2022 revient à sa valeur de l'année 2020 en notant que sa remontée en 2021 résultait de la baisse des produits de gestion liée à la crise sanitaire. Elle vient en 2022 consolider sa tendance baissière et reflète de la bonne santé financière de la Commune.

Par ailleurs, en 2022, si la Commune consacrait la totalité de ses recettes au remboursement de sa dette en capital, il lui faudrait désormais moins d'une année.

II.2 Eléments prospectifs

Il est rappelé qu'en raison d'une application du principe comptable de prudence, les dépenses sont sur-estimées et les recettes de fonctionnement sont sous-estimées au budget primitif, (BP) ce qui tend à minorer le montant du niveau de l'épargne nette qui au compte administratif est beaucoup plus importante :

En K€	BP 24	BP 25	BP 26	BP 27	BP 28
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts	16 592	16 640	16 692	16 739	16 787
Recettes Réelles de Fonctionnement	19 839	19 772	19 908	20 045	20 184
Epargne de gestion	3 247	3 132	3 216	3 306	3 398
Intérêts	662	611	558	505	450
Epargne Brute	2 584	2 521	2 657	2 801	2 947
Remboursement dette	1 316	1 356	1 352	1 395	1 340
Epargne nette	1 268	1 165	1 305	1 406	1 607

L'épargne de gestion apparaît globalement stable sur la période 2024 – 2028. L'annuité de remboursement de la dette étant décroissante, l'épargne nette reste largement positive et augmente à partir de 2026 jusqu'en 2028.

II.3 La dette

Par ailleurs, le tableau d'amortissement de la dette sur la période 2014 – 2028 est défini comme suit :

Endettement pluriannuel – Budget principal – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	2 771 669,61 €	1 111 819,51 €	1 659 850,10 €	26 403 505,27 €
2015	2 694 759,51 €	1 058 488,02 €	1 636 271,49 €	24 743 655,17 €
2016	2 926 448,68 €	1 069 081,66 €	1 857 367,02 €	29 574 983,68 €
2017	2 843 834,44 €	995 018,61 €	1 848 815,83 €	27 717 616,66 €
2018	2 723 880,69 €	930 847,06 €	1 793 033,63 €	25 868 800,83 €
2019	2 705 455,61 €	868 403,07 €	1 837 052,54 €	24 075 767,20 €
2020	1 995 386,89 €	800 900,91 €	1 194 485,98 €	22 238 714,66 €
2021	1 982 080,62 €	753 867,48 €	1 228 213,14 €	21 044 228,68 €
2022	1 977 063,71 €	719 740,26 €	1 257 323,45 €	19 816 015,54 €
2023	1 985 108,44 €	705 814,34 €	1 279 294,10 €	18 558 692,09 €
2024	1 978 352,14 €	662 447,06 €	1 315 905,08 €	17 279 397,99 €
2025	1 967 401,51 €	610 962,29 €	1 356 439,22 €	15 963 492,91 €
2026	1 910 675,13 €	558 439,08 €	1 352 236,05 €	14 607 053,69 €

2027	1 900 175,89 €	504 924,38 €	1 395 251,51 €	13 254 817,64 €
2028	1 790 569,06 €	450 460,15 €	1 340 108,91 €	11 859 566,13 €

L'effort de désendettement de la Commune engagé depuis 2016 sur le budget principal est significatif et se poursuit, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit depuis cet exercice.

Le capital restant dû a diminué de 12 295 585,69 € entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2024, soit une baisse de 41,6%.

Il est joint le profil de la dette du budget de l'eau sur la période 2014-2028.

Endettement pluriannuel – Budget annexe de l'eau – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	93 902,58 €	39 758,44 €	54 144,14 €	850 832,66 €
2015	94 341,10 €	37 749,56 €	56 591,54 €	866 688,52 €
2016	149 737,19 €	50 401,36 €	99 335,83 €	1 825 096,98 €
2017	188 457,34 €	56 396,60 €	132 060,74 €	2 385 761,15 €
2018	186 839,85 €	52 654,88 €	134 184,97 €	2 253 700,41 €
2019	185 273,85 €	48 914,73 €	136 359,12 €	2 119 515,44 €
2020	183 707,85 €	45 119,73 €	138 588,12 €	1 983 156,32 €
2021	181 038,19 €	39 308,27 €	141 729,92 €	1 844 568,20 €
2022	179 509,57 €	35 569,72 €	143 939,85 €	1 702 838,28 €
2023	232 864,58 €	54 481,49 €	178 383,09 €	2 403 398,43 €
2024	231 494,37 €	49 807,49 €	181 686,88 €	2 225 015,34 €
2025	229 945,53 €	44 716,99 €	185 228,54 €	2 043 328,46 €
2026	214 393,20 €	39 486,00 €	174 907,20 €	1 858 099,92 €
2027	205 515,51 €	34 785,00 €	170 730,51 €	1 683 192,72 €
2028	196 444,68 €	30 184,26 €	166 260,42 €	1 512 462,21 €

La dette du budget de l'assainissement est détaillée comme suit sur la période 2014-2028 :

Endettement pluriannuel – Budget annexe de l'assainissement – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	116 826,22 €	40 509,60 €	76 316,62 €	1 079 652,85 €
2015	119 448,42 €	38 699,94 €	80 748,48 €	1 113 336,23 €
2016	118 996,84 €	36 121,82 €	82 875,02 €	1 032 587,75 €
2017	118 737,29 €	33 651,96 €	85 085,33 €	949 712,73 €
2018	118 539,51 €	31 117,89 €	87 421,62 €	864 627,40 €
2019	118 353,14 €	28 527,93 €	89 825,21 €	777 205,78 €
2020	101 019,28 €	25 856,92 €	75 162,36 €	687 380,48 €
2021	95 135,05 €	23 090,12 €	72 044,93 €	612 218,12 €
2022	95 073,02 €	20 388,57 €	74 684,45 €	540 173,19 €
2023	96 029,88 €	19 305,21 €	76 724,67 €	465 488,74 €
2024	96 166,34 €	16 563,30 €	79 603,04 €	388 764,07 €
2025	95 996,93 €	13 163,23 €	82 833,70 €	309 161,03 €
2026	80 457,68 €	9 607,78 €	70 849,90 €	226 327,33 €
2027	58 351,68 €	6 806,63 €	51 545,05 €	155 477,43 €
2028	31 913,26 €	4 450,78 €	27 462,48 €	103 932,38 €

Concernant la nature de la dette du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, il est précisé que tous les emprunts sont classés dans la catégorie de risque minimal A1 selon la charte Gissler mesurant le risque structure et indice des emprunts et classant les emprunts en différentes catégories du moins élevé (A et 1), au plus risqué (E et 5).

En d'autre terme, la Commune ne possède aucun emprunt dit toxique dans son encours susceptible de menacer la situation financière de la Commune.

III ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1 Politique fiscale et tarifaire

La municipalité s'inscrit dans une politique fiscale de baisse continue des taux d'imposition. Il est rappelé que les taux d'imposition des trois taxes directes locales et de la Contribution Foncière des Entreprises ont été abaissés durant l'actuel mandat chaque année du montant de l'augmentation des bases prévisionnelles dans la limite de 1%. Il est rappelé que le produit en 2023 issu de la fiscalité directe locale s'établit à 13 254 034 €.

Concernant les tarifs de l'exercice 2024, la commission des finances du 14 novembre 2023 a prévu de statuer sur les tarifs de l'exercice prochain.

III.2 Les masses budgétaires prévisionnelles

BUDGET PRINCIPAL

Il est précisé que le budget général intègre depuis de l'exercice 2020 le budget annexe de la culture.

FONCTIONNEMENT 2024

Le budget prévisionnel de la section de fonctionnement du budget primitif est évalué à la somme de 19 919 000 € pour l'exercice 2024, à comparer avec la somme de 18 863 000 € pour 2023, soit une augmentation de 5,60 %.

Les dépenses

Le poste des charges à caractère général est fortement impacté par le contexte inflationniste général.

Concernant les charges à caractère général hors énergie, il est proposé d'appliquer une hausse de 4,4% à la réalisation 2022 de 4 419 K€ pour le calcul de l'enveloppe 2024 correspondante proposée à 4 615 K€.

La prévision des charges d'électricité et de combustibles s'avère plus complexe compte tenu de la volatilité et instabilité du prix de l'énergie. Une enveloppe complémentaire de provisionnelle de 600 K€ est envisagée à la réalisation de 2022.

Concernant le chapitre des charges de personnel, il est proposé de reconduire l'enveloppe prévue en 2023 à 6 231 000 € qui intégrait la hausse du point d'indice de 1,5% décidée par l'Etat pour l'exercice budgétaire à partir du 1^{er} juillet 2023.

Concernant les autres charges de gestion courante, l'enveloppe prévue en 2024 est obtenue à partir de celle prévue en 2023 de 3 417 900 €, diminuée de 154 000 € pour la créance éteinte Barlet et de la somme de 52 000 € dédiée au Pass scolaire désormais transférée à la CCPMB et augmentée de la somme de 170 000 € correspondant à la baisse de la participation de la STBMA au budget transport suivant l'avenant n°3 au contrat de concession et d'une somme provisionnelle de 8 000 €.

Une enveloppe de 651 000 € est envisagée en 2024 pour les subventions à accorder aux associations (subvention de fonctionnement et subventions exceptionnelles).

Les commissions des finances en date des 17 et 24 octobre 2023 visent à déterminer le montant des subventions allouées aux associations.

Les charges financières sont inscrites en 2024 à 670 000 € en baisse à comparer avec l'enveloppe de 2023 de 708 000 €.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été réalisé en 2023 pour la somme de 496 394 €. Une enveloppe prévisionnelle de 600 000 € est néanmoins prudemment proposée pour l'exercice 2024 dans l'attente de la notification intervenant en 2024.

Les recettes

Le chapitre des produits et services est majoré de 6 000 € par rapport à 2023 et évalué à la somme 875 000 €.

Le chapitre des impôts et taxes estimé au budget primitif 2023 à 14 076 000 € a été majoré en cours d'exercice de 651 000 € pour le produit des impôts suite à la notification des bases fiscales et de 200 000 € suite à la réalisation des droits de mutation pour s'établir à 14 927 000 € en 2023.

La détermination des crédits pour l'exercice 2024 s'appuie sur les prévisions de l'exercice 2023 intégrant notamment la revalorisation minimale de 1% des bases d'imposition qui génère + 50 000 € pour le produit de la Taxe d'Habitation et + 71 000 € pour celui du Foncier Bâti. Elle intègre également une prévision diminuée prudemment à ce stade de la prévision de 200 000 € pour les droits de mutations dont les crédits pourront être abondés en cours d'exercice en fonction de leur réalisation.

Les prévisions prudentielles sur les postes respectivement de la Taxe sur les remontées Mécaniques, les droits de mutation et le produit des jeux sont reconduits aux sommes moyennes prudentielles de 600 000 €, 400 000 € et 350 000 € correspondant à l'hypothèse basse de prévision.

Une colonne « hypothèse haute » a été intégrée depuis l'an dernier à la présente prospective budgétaire. Les 3 recettes précédentes sont ré-évaluées à la hausse, ce qui permettrait au final de majorer la capacité d'investissement de la somme de 1 000 000 €.

Le chapitre des dotations et participations est envisagé en 2024 de façon stable par rapport à la prévision totale de l'exercice précédent.

Le chapitre des autres produits de gestion courante est proposé en hausse de 65 000 € par rapport à l'inscription faite au budget primitif 2023 (prévision du loyer des Thermes mise à jour)

INVESTISSEMENT 2024

Le montant du remboursement du capital des emprunts figurant dans l'état s'établissant à 1 315 905,08 €, les crédits budgétaires prévisionnels sont arrondis à la somme de 1 320 000 € en 2024, en hausse par rapport à 2023 compte tenu du profil d'amortissement de la dette.

Il est proposé de retenir une enveloppe en section d'investissement en dépenses et en recettes de 18 197 000 €.

Le plan pluriannuel des investissements déterminé à partir de la prospective pluriannuelle jointe en annexe présentée lors de la commission des finances du 24 octobre 2023 et de la réunion annuelle avec les partenaires bancaires de la Commune est défini comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028
Investissement courant	2 808 174	2 369 000	1 914 000	1 819 000	2 009 000
Ascenseur à eaux usées AP 6 153 K€ CP 24	152 826				
Tranche 3 Chapelle des Thermes et temple	300 000				
Reversement subvention CD74 ascenseur valléen - AP 21,2 M€	14 840 000				
Subvention équipement	96 000	96 000	96 000	96 000	96 000
Total	18 197 000	2 465 000	2 010 000	1 915 000	2 105 000

Les subventions d'équipements versées sont prévues à la somme de 96 000 €.

Concernant les autorisations de programmes en cours,

Une ouverture de crédits à hauteur de 152 826 € pour l'ascenseur à eaux usés est nécessaire au titre des crédits de paiements 2024 dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 6 152 826 €.

Une ouverture de crédits à hauteur de 14 840 000 € pour le reversement à la STBMA de la subvention allouée par le Conseil départemental de la Haute Savoie pour l'ascenseur valléen est nécessaire au titre des crédits de paiements 2024 dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 21 200 000 € qui a donné lieu à l'ouverture de crédits sur 2023 de crédits de paiement pour la somme de 6 360 000 €.

La somme de 300 000 € visant à réaliser les travaux de rénovation de la chapelle des Thermes et du temple compte tenu du versement prévu dans le cadre du mécénat en cours.

Les commissions des finances respectivement du 24 octobre 2023 et du 14 novembre 2023 viseront notamment à déterminer les projets d'investissement dans la limite des enveloppes fixées.

Les recettes d'investissement prévisionnelles connues et anticipées à ce jour assurant ce financement sont détaillées comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028
F.C.T.V.A.	1 416 000	1 040 000	446 000	251 000	240 000
Taxe d'Aménagement	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
C.A.F.	1 188 000	1 085 000	1 224 000	1 324 000	1 525 000
Excédents reportés	113 000	0	0	0	0
Subventions	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Chapelles tranche 3 : chapelles et temple	300 000				
Subvention CD74 ascenseur valléen	14 840 000				
Total	18 197 000	2 465 000	2 010 000	1 915 000	2 105 000

Il n'est pas envisagé actuellement de recourir à l'emprunt pour le financement des investissements pour le budget principal sur la période correspondante, excepté le financement d'opérations de logement.

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

L'enveloppe d'investissements nouveaux pour l'exercice 2024 s'établit à 500 000 € pour le budget primitif de l'eau. Un recours à l'emprunt supplémentaire permettra d'abonder si nécessaire cette enveloppe afin de permettre le renouvellement du réseau. Il ne subsiste plus de crédits de paiement sur des opérations concernant le réseau d'eau potable.

Compte tenu de l'absence de crédits de paiement pour le budget de l'assainissement, le volume d'investissements nouveaux pour le budget primitif de l'assainissement est arrêté à la somme de 450 000 € qui pourra être majorée par le recours au financement par emprunt.

Il est précisé que le budget annexe de l'assainissement comporte le service public de l'assainissement non collectif.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Les dépenses du budget annexe transport intégrant des véhicules bénéficiant de motorisations plus respectueuses de l'environnement sont prévues à la somme de 880 000 €.

Compte tenu de la baisse de la participation du concessionnaire de 170 000 € en lien avec la mise en service de l'ascenseur valléen, la participation communale est envisagée à la somme de 710 000 €. Une actualisation du prix pourra être intégrée au budget supplémentaire lors de la reprise du résultat antérieur.

BUDGET REGIE OFFICE DE TOURISME

La participation communale à la régie s'établit en 2024 à la somme prévisionnelle de 1 061 300 €, soit le montant identique à celui voté au budget primitif 2023.